



Ornikar lePERMISLIBRE



COMMUNIQUÉ

Paris, le 21/01/2026

RÉFORME DU CPF DANS LE PROJET DE LOI FINANCES : LE PERMIS DE CONDUIRE EN SURSIS.

Alors qu'une ligne rouge est sur le point d'être franchie dans le projet de loi de finances, l'association « 40 millions d'automobilistes » et la fédération des auto-écoles nouvelle génération, unissent leurs voix pour demander au législateur de revoir la copie. En effet, en retirant le droit aux salariés de financer leur permis de conduire via le CPF (Compte personnel de formation) pour le réservé aux seuls demandeurs d'emploi (article 81), le législateur s'apprête à commettre une faute politique et sociale majeure.

Une facture territoriale explosive

Alors que le permis de conduire est de loin la première formation financée par le CPF¹, cette mesure porte en germe une fracture territoriale explosive. Elle frappe de plein fouet la France qui travaille, cotise, mais dépend de la voiture faute de transports collectifs. Ouvriers, aides à domicile, intérimaires, salariés des zones rurales et périurbaines : tous financent le CPF, mais se verraient refuser l'accès à ce droit pour leur besoin le plus vital, la mobilité. C'est une confiscation de droits, perçue comme un profond mépris envers la France périphérique, le terreau même des colères sociales les plus violentes.

La réforme sacrifie également une génération entière : jeunes actifs, salariés modestes qui ont déjà travaillé, cotisé et constitué une épargne CPF précisément pour financer leur permis. En les privant de leurs propres droits, l'État brise leur insertion professionnelle à la racine. Le message envoyé est brutal : « Vous avez cotisé pour rien. »

« Cette mesure démontre un mépris total pour ceux qui travaillent et vivent en dehors des grandes métropoles. La mobilité n'est pas un luxe, c'est une nécessité pour vivre et travailler », réagit Philippe Nozière, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Une double peine financière

Sur le fond, l'article 81 du PLF repose sur un contresens économique total. Refuser de financer la mobilité d'un salarié pour qu'il conserve son emploi ou effectue une reconversion mais accepter de la financer une fois qu'il est au chômage, revient à abandonner toute logique de prévention. Cette réforme ne sécurise pas les parcours professionnels : elle fabrique du chômage qui pourrait être évité.

Pire encore, ce texte agit comme une double peine financière et comme un « pousse-au-crime » en même temps. Malgré avoir cotisé pour le CPF, les actifs devront porter seul la totalité du coût du permis. Concrètement, c'est un poids financier de 1 500 à 1800 euros en moyenne que les aspirants

au permis devront porter seuls. Par ailleurs, alors que 23 % des jeunes se disent prêts à conduire sans permis², cette mesure ne viendra qu'aggraver un risque réel que les derniers chiffres de la sécurité routière ont montré. En reportant la charge du financement du permis uniquement sur les candidats, c'est des milliers de personnes qu'on s'apprête à pousser sur les routes sans permis. Le risque est clair : des milliers de travailleurs précaires contraints de conduire sans permis ni assurance, avec des conséquences graves en matière de sécurité routière.

« Privés de leur droit à la mobilité, ces salariés sont exposés à une double peine : financière et professionnelle. C'est un signal inquiétant pour l'avenir », souligne Pierre Chasseray, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

Réguler plutôt qu'exclure : une alternative existe

Une alternative existe. Réguler plutôt qu'exclure. La maîtrise des dépenses est possible par un plafonnement du montant mobilisable pour tous, sans remettre en cause le principe d'universalité du CPF. Les usagers de la voiture et les auto-écoles appellent solennellement à revoir la copie. On ne fait pas des économies durables en sacrifiant la mobilité de ceux qui travaillent.

¹ 25% selon une étude de la DARES

² Sondage Opinion Way pour En voiture Simone



www.40millionsdautomobilistes.com



@40MA - 40 Millions d'Automobilistes
@PChasseray - Délégué Général



@40millionsdautomobilistes51

À propos de "40 millions d'automobilistes" : "40 millions d'automobilistes" est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europeen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver ce facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.

À propos de la FENAA

La FENAA est la Fédération des Enseignants de la conduite et des auto-écoles de nouvelle génération. Depuis 2017, elle réunit les leaders de l'enseignement de la conduite (Ornikar, Lepermislibre et En Voiture Simone). La FENAA a pour mission de promouvoir le développement du numérique dans le domaine de l'éducation routière et de rendre l'apprentissage de la conduite plus accessible.